

Les droits des enfants

Chaque enfant a le droit...

- d'être **nourri, soigné et aimé** pour **grandir en santé et s'épanouir**.
- d'être **respecté**.
- d'avoir un **nom** et une **nationalité**.
- d'aller à l'**école**. Quand on sait lire, écrire et compter, on peut mieux prendre sa vie en main.
- de **rêver, de rire, de jouer, de se reposer**.
- de **s'exprimer** et de donner son avis.
- à l'**égalité**, fille ou garçon, handicapé ou non, riche ou pauvre.
- d'être **protégé de la violence** et de la négligence.
- d'être **protégé de l'exploitation** par le travail qui nuit à sa santé, à son éducation et à son développement.
- de **vivre en paix**. Personne n'a le droit de faire d'un enfant un soldat.

« Par la présente, les hommes et les femmes de toutes les nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirmant leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance. »

Préambule de la Déclaration des droits de l'enfant, dite Déclaration de Genève (26 septembre 1924)

« Tout enfant a le droit d'être protégé d'un travail qui nuirait à sa santé, son éducation ou son développement. »

Article 32 de la Déclaration internationale des droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant

Tous les enfants du monde (tous les moins de 18 ans) ont des droits, car ils sont des êtres humains à part entière.

Dans le même temps, tous les enfants, parce qu'ils sont enfants, ont besoin de soins et d'une protection spéciale.

Les enfants ont un rôle actif à jouer pour défendre leurs droits. Ils peuvent s'appuyer sur **un texte où sont inscrits tous leurs droits ; c'est la Convention relative aux droits de l'enfant.**

C'est la **condition de plusieurs millions d'enfants dans le monde qui vivent dans la pauvreté, sans soins (en matière de nutrition, de santé et d'éducation), exploités par le travail ou le commerce sexuel**, qui a poussé les pays du monde entier à rédiger cette convention en 1989.

Outre les droits propres aux enfants, la convention indique aussi que **les enfants ont la responsabilité de respecter les droits d'autrui, y compris ceux de leurs parents.**